



Conditions Générales de Vente



Formations JAYDANCE FAM

Désignation

L'association JAYDANCE FAM, dont le siège social est situé chez Décathlon, ZAC du Moulin Marcille 49130 Les Ponts de Cé, met en place et dispense des formations sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'association JAYDANCE FAM pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'association implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Documents contractuels

La Convention de formation précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la procédure d'évaluation de la formation ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques.

Toute Convention sera établie selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

Pour chaque formation, l'association Jaydance Fam s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à l'association un exemplaire renseigné, daté, signé et, éventuellement tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Un livret d'accueil de l'apprenant comprenant la présentation du concept Jaydance Fitness, de la structure associative, le règlement intérieur, les modalités pratiques, les détails de la formation et la procédure d'évaluation, une attestation de présence et une attestation de suivi de formation sont systématiquement fournies.

Un contrat de licence de marque est signé pour toute formation validée.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros net de taxes (l'association n'est pas assujettie à la TVA). Le paiement est à effectuer d'après les modalités suivantes : les frais de gestion ainsi qu'un acompte de 20% pour la confirmation d'inscription et le solde après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Cependant des facilités de paiement peuvent être accordées au cas par cas, à savoir un règlement en plusieurs fois. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- ✓ payer le prix de la formation ;
- ✓ n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à Jaydance Fitness, sans l'accord écrit et préalable de Jaydance
- ✓ ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de Jaydance Fitness.

Règlement par un Opérateur de Compétences

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient :

- ✓ de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande
- ✓ de l'indiquer explicitement sur sa fiche de renseignement
- ✓ de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

Si l'Opérateur de Compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si Jaydance Fam n'a pas reçu la prise en charge de l'Opérateur de Compétences au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement.

En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail. En cas d'annulation 7 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation, sauf pour cas de force majeure, moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 100% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 20 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeur, l'association ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail ou directement par téléphone.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Dans ce cas, la convention de formation sera modifiée en conséquence.

Communication

Le Client autorise expressément le groupe Jaydance Fam à mentionner son nom, son logo éventuel et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un Contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'association sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, complétée par le règlement général sur la protection des données (RGPD), le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

L'association JayDance Fam, soucieuse des droits des individus, notamment au regard des traitements de données et dans une volonté de transparence avec ses clients, a mis en place une politique reprenant l'ensemble de ces traitements, des finalités poursuivies par ces derniers ainsi que des moyens d'actions à la disposition des individus afin qu'ils puissent au mieux exercer leurs droits. Un document « Mentions légales et Politique de confidentialité » est accessible sur le site www.jaydance-fitness.fr et est inséré dans le livret d'accueil de l'apprenant transmis dès l'inscription à une session de formation.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'association et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal de commerce d'Angers.